



Arrêté préfectoral DCL /BRGE n° 2024 – 66 en date du 12 février 2024 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires de Garches les 17 et 24 mars 2024

Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral et notamment ses articles L263 à L 267 et R 127-2 à R128-3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination du préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) - M. HOTTIAUX (Laurent) ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2024 –51 en date du 31 janvier 2024 portant convocation des électeurs aux élections des conseillers municipaux et communautaires de Garches les 17 et 24 mars 2024 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les déclarations de candidatures obligatoires pour chaque tour de scrutin, seront déposées à la préfecture des Hauts-de-Seine, au 1^{er} étage, auprès du bureau de la réglementation générale et des élections – 167/177 avenue Joliot Curie à Nanterre, aux dates et heures suivantes :

• **pour le premier tour de scrutin :**

- du jeudi 22 février au vendredi 23 février 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 ;
- du mardi 27 février 2024 au mercredi 28 février 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 29 février 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

• **pour le second tour de scrutin, le cas échéant :**

- le lundi 18 mars 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h30 ;
- le mardi 19 mars 2024 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h.

Pour le premier tour, la prise de rendez-vous pour le dépôt des déclarations de candidature auprès du bureau des élections de la préfecture des Hauts-de-Seine est fortement recommandée, au 01.40.97.23.29 de 9h30 à 16h30 ou par courriel à l'adresse suivante :

pref-boitelec92@hauts-de-seine.gouv.fr

Article 2 :

Le tirage au sort par l'autorité qui reçoit les candidatures, attribuant les emplacements réservés à l'affichage électoral aura lieu le jeudi 29 février 2024 à 18 h15, au 1^{er} étage de la préfecture des Hauts-de-Seine, en salle Rodin.

Article 3 :


La campagne électorale débutera le lundi 4 mars 2024 à 00h00 et sera close le samedi 16 mars 2024 à minuit.

En cas de second tour, la campagne électorale débutera le lundi 18 mars 2024 à 0 h 00 et sera close le samedi 23 mars 2024 à minuit.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département des Hauts-de-Seine.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal Gauci